

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATRE JUILLET ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 juin, sous la présidence de M. BONNOT Philippe, maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusé : Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2022
- Convention dispositif points-nœuds
- Contribution au FSI et au FAAD
- Questions diverses :
 - Des-imperméabilisation cour d'école
 - Etat des lieux SMA
 - Départ Hervé
 - Francas Jeunes
 - Fleurissement Lusans
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 31 mai 2022 avec
 14 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2022-33 : Convention dispositif points-nœuds

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa politique cyclable, le Département du Doubs participe au déploiement d'itinéraires cyclables sur son territoire via plusieurs modalités d'intervention dont le système de jalonnement « points-nœuds ».

L'implantation de signalétiques et d'équipement se fait autant sur le réseau routier départemental que communal, aussi une convention entre le Département et la Commune s'avère nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé des faits et, en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département et tout document afférent.
- ✓ Autorisent le Maire à payer les factures afférentes à cette convention.

2022-34 : Contribution au FSL et au FAAD

Le maire propose que la commune renouvelle sa participation aux FSL et FAAD.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014 à 2021).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant.

Le maire précise que le recensement INSEE de la population fait ressortir un nombre de 867 habitants pour Pouligny-Lusans.

Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 788.97 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'accepter la participation de la commune aux deux fonds proposés pour un montant de 788.97 euros.

Questions diverses

Adhésion au syndicat des eaux de Fourbanne

Adhésion faisable pour les deux premières années en reprenant les contrats actuels sans changement de tarifs et dans les mêmes termes. Puis accès au bout de 2 ans au syndicat de Fourbanne.

Les contrats seront vus à ce moment là avec le maintien en état de la source d'Archamp, la Source entretiendra d'Archamp.

Des-imperméabilisation de la cour d'école

Les devis ont fortement augmentés (+40%). Rdv pris mercredi avec le maître d'œuvre pour préciser le chemin d'accès pour les travaux. Travaux en régie pour le démontage des murets. Travaux en partie sur les vacances. Les travaux ne pourront pas débuter au 1^{er} juillet.

Etude sol prévue sur la parcelle achetée obligatoire. Pas de dates prévues pour les travaux du périscolaire, étude à l'automne.

Départ Hervé

Départ d'Hervé au 1^{er} septembre mais avec les congés il part au 14 juillet.

Francas jeunes

Chantier itinérant en échange du gîte et couvert, ils feront des menus travaux.

Départ le 18 juillet de Rigny.

Ils logeront salle des associations (27 jeunes) du 18 au 19.

Proposition de nettoyage du lavoir et fontaine.

La commune les accueille et offre le petit déjeuner.

Chemin SMA

Dossier loi sur l'eau : administratif principalement.

Partie compensation : surfaces qui peuvent être redonnées sur l'aisance empierrées du chemin.

Limiter la vitesse à 30 km/h. Création de zones de reproduction de batraciens.

Buse à refaire avec le terrain en contrebas est un crapauduc. Voir le nombre exigé.

Restitution courant juillet, des décisions de principe devront être prises : tribunal le 6 septembre.

Fleurissement de Lusans

12m2 faisable avec le budget alloué. Fred a fait une ébauche sur un massif à l'entrée de Lusans côté Corcelles.

Date de la prochaine séance de conseil municipal

Prochain conseil jeudi 1^{er} septembre 20h.

Levée de séance

La séance est levée à 21h45.